



Caractérisation de l'exercice des droits coutumiers en Colombie

Chantier « Peuples autochtones et communautés
locales »

Carla SEGARD
Marion CHESNES

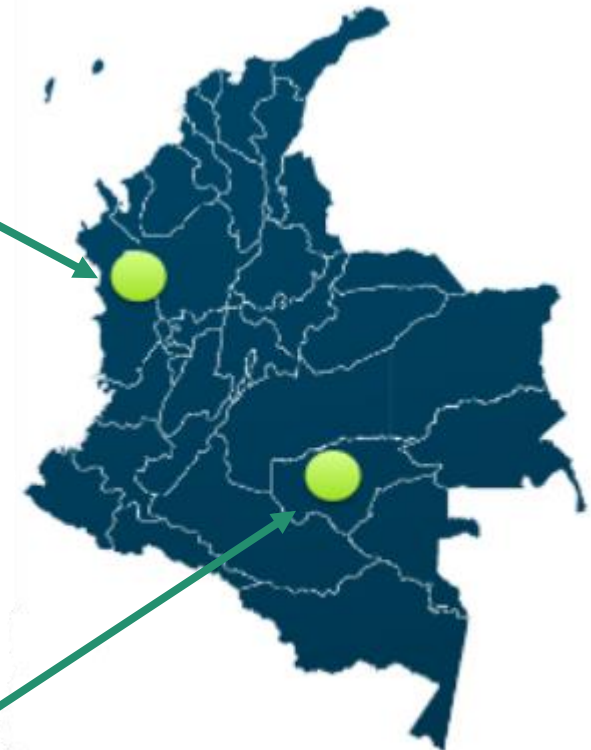
ONF Andina /
CIRAD

Terrain d'étude : Colombie

*3/ Territoires collectifs
afrodescendants et gestion
communautaire de la forêt:
cas de COCOMACIA*

*1/ Gestion coopérative des forêts dans un
contexte d'insécurité foncière*

*2/ Analyse du processus et des impacts de
l'extension du Parc National Naturel Serranía
de Chiribiquete (2018)*



Méthodologie appliquée :

PRINCIPALES ETAPES:

- **Révision bibliographique et adaptation au contexte local des travaux réalisés dans les autres pays étudiés**
- **Réalisation d'une quarantaine d'entretiens individuels dans les deux départements + entretiens avec des institutions locales**
- **Analyse des dispositifs d'aménagement forestiers coutumiers et des droits fonciers forestiers coutumiers spécifiques à chaque étude de cas**

Limites :

- **Immersion courte sur le terrain**
- **Ordre public (impacts directs et indirects)**
- **Manque d'accès ségrégué à tous les groupes sociaux (cas du Guaviare)**
- **Discours parfois convenus**



1. Gestion coopérative des forêts dans un contexte d'insécurité foncière : département du Guaviare

- Complexité et multiplicité des figures d'aménagement du territoire et de l'environnement
- Manque d'application claire de la loi pour les paysans → insécurité juridique foncière + relations difficiles avec les institutions locales
- Différences de gestion, aménagement, exclusion et usage de la forêt entre une coopérative paysanne et une réserve autochtone



Municipalité de Calamar, Guaviare
(source : propre)

→ différences dans le droit positif et dans la tenure foncière + différences de

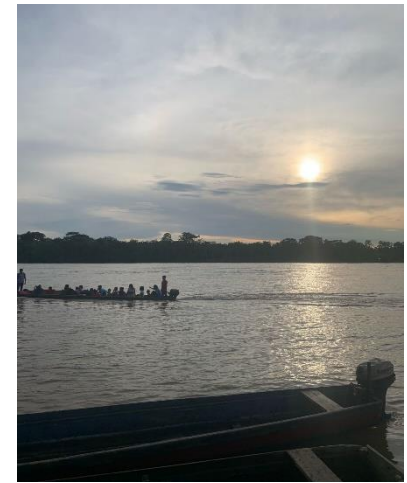
2. Extension du Parc National Naturel Serranía de Chiribiquete (PNNSCh) (2018) : analyse de processus et impacts différenciés entre CL et PA

- Procédure de CLIP pour les communautés autochtones, mais pas de CLIP dans le droit positif pour les paysans
- Contexte de conflit armé: interdiction pour les autorités d'entrer sur la zone d'élargissement
- Depuis les paysans, absence de socialisation ou de consultation préalable
- Création de zones tampons pour accompagner la transition vers la figure de PNN



Paysage sur la route San José del Guaviare – Calamar, à quelques km du PNNSCh (source: J. Gutiérrez, ONFA)

3. Territoires collectifs afrodescendants et gestion communautaire de la forêt : cas de COCOMACIA



Le río Atrato depuis Vigía del Fuerte (source: propre)

- Le droit coutumier a permis une transformation du droit positif (loi 70 de 1993)
- Droits sur la forêt gérés par les Conseils Communautaires, existence de parcelles individuelles gérées dans les communautés locales
- Démarcation du territoire parfois imprécise notamment avec les communautés autochtones voisines
- Faible présence des autorités étatiques sur le territoire
- Impacts des groupes armés sur l'accès, l'usage et la gestion de la forêt communautaire

Analyse comparée entre les trois études de cas locales:

- Différences dans la reconnaissance du droit coutumier entre communautés ethniques et les paysans
- Influence des formes d'aménagement du territoire et des restrictions environnementales sur les droits des PA, à nuancer pour les CL
- Les processus législatifs et judiciaires n'impliquent pas forcément la garantie du respect des droits des CLPA
- Les plans d'aménagement forestier appuient à une gestion coopérative ou communautaire mais le contexte politique peut restreindre cette application.



Unité de coupe forestière à Vigía del Fuerte (source: propre)



**Merci pour votre
attention !**

csegard@onfandina.com

cst forêt
COMITÉ SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE